

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Ecologie et insertion socio-économique peuvent-elles faire ménage commun ?

Texte déposé

Dans le cadre du bouclage des comptes 2017 de l'Etat de Vaud, le gouvernement a attribué des préfinancements selon son programme de législature 2017-2022. Dans ce cadre, il a décidé de préfinancer le « programme de renforcement de la diversification du tissu économique vaudois » par un montant de 75 millions. Il a précisé que les mesures porteront sur la diversification et l'innovation (GreenTec, BioTec et transition numérique), que les moyens seront utilisables sur 10 ans et alloués par voie d'EMPDs ; qu'ils feront l'objet d'un rapport intermédiaire après 5 ans et prendront en compte les objectifs d'insertion socioéconomique et de formation professionnelle. ¹

La GreenTec peut être définie comme « un mouvement rassemblant les acteurs qui construisent les technologies de demain et façonnent une nouvelle manière de consommer et de vivre qui place l'écologie au cœur de leurs préoccupations ... Ainsi, les entreprises GreenTec s'appuient sur la technologie et l'ingénierie de pointe pour réduire l'impact de l'Homme sur la Terre, pérenniser son existence en établissant un rapport sain avec son environnement, contrebalancer et / ou réparer son empreinte nocive. » ²

A l'heure où le réchauffement climatique a pris une place majeure dans le débat public et où il va falloir passer rapidement de l'analyse aux actes, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le programme fait-il l'objet d'un règlement d'attribution ad hoc ou celui-ci sera-t-il inclus dans les EMPDs y relatifs ?
- Quelle est la part des 75 millions dévolue aux GreenTec, en regard de l'urgence climatique ?
- Comment l'Etat compte-t-il réaliser les objectifs d'insertion socioéconomique et de formation professionnelle à travers ce programme ?
- En particulier, a-t-il établi des indicateurs en termes de retour au travail de personnes en fin de droit et/ou à l'aide sociale, de retour au travail de chômeurs et de chômeuses de plus de 50 ans, de réinsertion de personnes ayant bénéficié d'une réadaptation AI, ainsi que d'augmentation des places d'apprentissage ou de stage professionnel ?

- Si c'est le cas, quelles mesures a-t-il prévues pour atteindre ces objectifs ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Induni Valérie

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch